

**Twenty-First Intergovernmental Group of Experts on
Competition Law and Policy
Room XIX, Palais des Nations, Geneva
5-7 July 2023**

**Examen du renforcement des capacités et de l'assistance technique en
matière de droit et de politique de la concurrence**

**Renforcement des capacités et
assistance technique cas du Conseil de
la Concurrence du Royaume du
Maroc**

Présentation

***M. Mohamed Abouelaziz
Secrétaire général
Conseil de la concurrence
Maroc***

This material has been reproduced in the language and form as it was provided. The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD.

مجلس المنافسة

ⵎⴰⵔⴻⵎ ⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉⵏ



CONSEIL DE LA CONCURRENCE

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



Renforcement des capacités et assistance technique cas du Conseil de la Concurrence du Royaume du Maroc

21ème session du GIE du droit et de la politique de la concurrence - CNUCED

Genève, 7 Juillet 2023

Le conseil de la concurrence, une institution constitutionnelle indépendante

La Constitution du Royaume du Maroc

- ▶ **Article 35** : « l'Etat garantit la liberté d'entreprendre et la libre concurrence »
- ▶ **Article 166** : « Le Conseil de la concurrence est une autorité administrative indépendante chargée, dans le cadre de l'organisation d'une concurrence libre et loyale, d'assurer la transparence et l'équité dans les relations économiques, notamment à travers l'analyse et la régulation de la concurrence sur les marchés, le contrôle des pratiques anticoncurrentielles, des pratiques commerciales déloyales et des opérations de concentration économique et de monopole»

La législation en vigueur

- ▶ **Dahir n°1-14-116** du 30 juin 2014 portant promulgation de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et le Décret n° 2-14-652 pris pour son application.
- ▶ **Dahir n°1-14-117** du 30 juin 2014 portant promulgation de la loi n°20-13 relative au Conseil de la Concurrence et le Décret n° 2-15-109 pris pour son application.

Réforme récente du cadre juridique: renforcement des capacités de l'institution et de sa vocation d'instance indépendante contribuant au raffermissement de la bonne gouvernance, de l'État de droit dans le monde économique et de la protection du consommateur.

Le renforcement des capacités à travers des Ressources Humaines valorisées et une culture institutionnelle

1. Le renforcement et la valorisation des ressources humaines du Conseil à travers un statut motivant et des conditions de travail optimales;
2. La formation un levier fondamental pour le renforcement des capacités de l'institution ;
3. Une culture institutionnelle basée sur le professionnalisme, la réactivité et la maîtrise des délais, la rigueur de l'analyse et l'écoute de toutes les parties prenantes ;
4. L'action de l'institution est orientée vers le renforcement de la compétitivité des acteurs économiques et le bien-être du consommateur à travers la concurrence saine et loyale.

La construction d'un écosystème intégré de la concurrence

- La conclusion des conventions de coopération avec les différentes institutions partenaires notamment l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects, l'Office des Changes, le Ministère Public, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'AMMC, l'ACAPS, Bank Al Maghrib.
- La mise en œuvre d'un programme d'échange avec le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (Constitution d'une base de données jurisprudentielle et des ateliers d'échange et de formation).
- La réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'advocacy en faveur du monde économique.
- L'élaboration d'un guide de conformité au droit de la concurrence au sein des entreprises et des organisations professionnelles.
- L'organisation d'ateliers d'échange et de formation en faveur des Magistrats, des Cabinets de Conseil Juridique, des Avocats et des Médias.

La consolidation des liens avec les partenaires internationaux

- ❖ La conclusion d'accord bilatéraux avec les autorités de la concurrence notamment: Espagne, Portugal, Chili, Turquie, Chine, Autriche, Grèce.
- ❖ La mise en œuvre du programme de Jumelage institutionnel avec un consortium constitué de trois Autorités Européennes de la Concurrence : Italie, Grèce et Pologne.
- ❖ Le Conseil a signé un accord de partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale (Novembre 2019).
- ❖ Le Conseil est membre fondateur du Réseau Arabe de la Concurrence (Mars 2022).
- ❖ Le Conseil est membre du groupe de travail africain de la réflexion sur le Digital (Décembre 2022).
- ❖ Le Conseil est membre fondateur du Réseau Africain de la Concurrence (Avril 2014)
- ❖ Le Conseil organise annuellement une conférence internationale autour de thématiques d'actualité et au centre d'intérêt et de réflexion de la communauté de la concurrence internationale à titre d'exemple:
 - « Transformation Digitale: entre régulation et compétitivité » Novembre 2022
 - « Développement durable: un défi concurrentiel et un relais de croissance » Novembre 2023

La formation un levier fondamental du renforcement des capacités du Conseil

I. Rapporteurs

- ❑ Formation Initiale en 8 modules
- ❑ Formation Continue: organisation de cycles de formation avec les partenaires étrangers
 - ▶▶ À titre d'exemple :
 - 2022: 6 Sessions de formation et 2 visites d'études
 - 1^{er} semestre 2023: 4 Sessions de formation et 1 visite d'études

II. partenaire de l'écosystème concurrentiel

Sessions de Formation au profit des magistrats (4 dont 1 avec la CNUCED)

Sessions de Formation au profit des cabinets de Conseil juridique (2)

Sessions de Formation au profit des Médias (2 dont 1 avec la CNUCED)

Sessions de Formation au profit de la CGEM (4 conjointement avec GBM)

III. Cadres des autorités homologues

Dans le cadre du réseau Arabe de la concurrence le Conseil a organisé 3 sessions de formation depuis mars 2022.

Digitalisation et renforcement des capacités du Conseil de la Concurrence

- ✓ Mise en place d'un système informatique intégré permettant la gestion des flux de saisines et de notifications adressées au Conseil ;
- ✓ Mise en place d'une application pour le suivi de l'état d'avancement des dossiers dès leur réception jusqu'à la publication des décisions ou des avis ;
- ✓ Digitalisation de l'échange de documents et l'organisation des réunions des instances délibératives du Conseil ;
- ✓ Mise en place de solutions informatiques pour la gestion des ressources humaines, des dépenses et du suivi du patrimoine du Conseil.

Décisions et Avis émises par le Conseil de la Concurrence en 2022

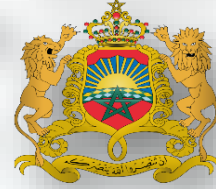
Type de Décisions	Nombre de décisions
Décisions rendues en termes de concentrations économiques	142
Décisions rendues en termes de pratiques anticoncurrentielles, dont :	35
Décisions ayant donné lieu à des sanctions pour	31
Pratiques anti-concurrentielles	1
Défaut de notification d'opérations de concentration économique, traitées dans le cadre de saisines d'office	3
Défaut de notification d'opérations de concentration économique, traitées dans le cadre de demandes de régularisation	27
Total des décisions	177

Type d'Avis	Nombre d'avis
Avis émis sur la base d'une saisine du Chef du Gouvernement	1
Avis émis sur la base de saisines d'office	3
Total des avis	4

مجلس المنافسة

002222 | 8077770
CONSEIL DE LA CONCURRENCE

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



Merci pour votre Attention